

# VICTIMES DES TRIBUNAUX

Pas de fatalité aux refus de droits et aux injustices

*Pour améliorer en profondeur le fonctionnement de la justice, la question des moyens est certes importante, mais reste secondaire. +16% de magistrats entre 2000 et 2007 (rapport CSM 2007) : cela a-t-il changé quelque chose aux dysfonctionnements structurels ? 60 magistrats ont travaillé sur le dossier OUTREAU : en aurait-il fallu 600 pour mieux faire ?*

## 5 propositions de l'**A.N.V.E.D.J.**

### Pour une justice citoyenne de qualité

1°) la justice n'appartient ni aux magistrats ni aux avocats mais aux citoyens qui doivent reprendre le contrôle direct d'une institution qui prétend parler en leur nom mais méprise leur voix.

2°) la seule alternative au pouvoir politique sur le parquet est l'avis obligatoire des comités de citoyens sur toute décision qu'il veut prendre.

3°) le Conseil Supérieur de la Magistrature doit accueillir en son sein des représentants des citoyens et être investi du pouvoir de discipline des magistrats qu'il reconnaît inexistant dans notre pays (rapport CSM 2007).

4°) les décisions de justice ne doivent s'appuyer que sur des preuves matérielles, les témoignages mensongers ou extorqués ont fait suffisamment de dégâts.

5°) les décisions personnelles et fantaisistes de certains magistrats doivent être maîtrisées par une codification rigoureuse et des sanctions applicables.

**Association Nationale Des Victimes d'Erreurs et Dysfonctionnements Judiciaires**

**46 rue de CERDAGNE 66000 PERPIGNAN Tél. 06 62 85 48 48**